

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2023**

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Alain JOLY, Céline KUBIACZYK, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Séverine THOMAS, Denise TABOULOT.

Excusées : Danièle DUFOUR, Laurence GUILLOUX.

Secrétaire de Séance : Lionel CABATON.

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mars à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 24 février 2023 à l'unanimité.

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

*** - Délibération n° 2023_05**

Vote des Taux des Impôts Directs Locaux 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour l'année 2023.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation :	6,64 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	32,35 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	44,23 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

*** - Délibération n° 2023_06**

Vote du Budget Primitif 2023 - Budget Principal de la Commune

Monsieur le Maire expose la liste des investissements prévus pour l'année 2023, à savoir les études et l'aménagement de la route de Beaubery, la participation aux travaux d'eaux pluviales du haut du Bourg, l'aménagement de la salle polyvalente, l'achat d'un ordinateur et d'un onduleur pour la mairie, l'achat de petits outillages, du matériel pour le commerce multiservice, la réfection des studios, un projecteur pour le terrain de pétanque, un panneau signalétique pour la MAM, l'installation d'une boîte à livres, etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR :

ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	516 980,34 €	516 980,34 €
Fonctionnement	527 758,00 €	527 758,00 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M57.

- POINT SUR LES TRAVAUX

*** Travaux de voirie Route de Beaubery**

Les trottoirs ont été goudronnés ce jeudi 23 mars, les pavés ont été posés devant l'Église cette semaine également. Réflexion sur le déplacement du Stop en haut du Bourg afin d'avoir une meilleure visibilité.

* La commission voirie doit se réunir pour donner la liste de travaux 2023 à la société THIVENT avant le 14 avril dans le cadre des travaux communautaires.

*** Fibre**

Les travaux ont détérioré certaines routes (Les Moreaux, ...). Aucune information particulière à ce jour concernant les raccordements.

- AFFAIRES DIVERSES

* Réflexion à mener sur les zones avec poubelles afin qu'elles restent en place en période de vent.

*** SIRTOM**

Le budget a été voté cette semaine, incluant 2000 composteurs. Un recensement sera prochainement à faire sur la commune pour l'acquisition de bacs individuels. Réflexion sur la nécessité de prévoir des composteurs collectifs ?

Le Maire informe que les biodéchets ne seront plus collectés en 2024.

* Matériel informatique secrétariat de Mairie

- Délibération n° 2023_07

Achat Ordinateur Mairie

Le Maire informe que l'ordinateur du secrétariat de Mairie doit être changé. Il dit également que l'onduleur actuel est hors service, il est nécessaire d'en acheter un neuf afin de protéger le matériel des coupures de courant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'acheter un ordinateur et un onduleur pour le secrétariat de Mairie ;

ACCEPTTE le devis de la société ITD SYSTEM de Paray le Monial pour l'achat d'un ordinateur OPAL TERRA 4301 neuf, d'une souris sans fil rechargeable et d'un onduleur Eaton 700va pour un montant total de 1 171,66 € HT.

- Délibération n° 2023_08

Installation Progiciels Berger Levrault

Suite au changement d'ordinateur au secrétariat de Mairie, il est nécessaire que la société Berger Levrault installe les progiciels sur le nouveau matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE le devis de la société BERGER-LEVRAULT pour l'installation des progiciels sur le nouveau poste de travail du secrétariat de Mairie et pour la migration de la base de données pour un montant de 432 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer les documents administratifs se rapportant à ce dossier.

* Des réparations sont à faire sur les bornes Camping-car suite aux orages. Un devis a été fourni par la société URBAFLUX, les frais de déplacement sont élevés. A voir pour commander uniquement le matériel.

*** - Délibération n° 2023_09**

Achat Panneau Signalétique Maison d'Assistantes Maternelles

Le Maire informe l'assemblée qu'il serait souhaitable d'installer un panneau pour signaler la présence de la Maison d'Assistantes Maternelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'installer un panneau signalétique devant les locaux de la Maison d'Assistantes Maternelles,

ACCEPTTE le devis de la société SERI.RO.SI pour un panneau imprimé pour un montant de 187 € HT, soit 224,40 € TTC.

*** - Délibération n° 2023_10**

Approbation de la modification des statuts du SYDESL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;

Vu la délibération n° CS22/066 en date du 15 décembre 2022 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de Saône et Loire (SYDESL) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

Le Syndicat Départemental d'Énergies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique ;

Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres ;

Le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement ;

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

À compter de cette publication, les membres souhaitant adhérer aux nouvelles compétences optionnelles du SYDESL pourront le faire par délibération.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies de Saône et Loire (SYDESL) ;

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les actions nécessaires en découlant ;

CHARGE le Maire de notifier au SYDESL et à la Préfecture de Saône et Loire la présente délibération.

* Signalétique

Les panneaux d'entrées du village vont être installés prochainement. Les panneaux du patrimoine sont en cours de validation (maison natale de Sainte Marguerite Marie).

* Bâtiment Lycée

Le Maire a eu un entretien ce jour avec Mr Mazas, interlocuteur principal de l'évêché : l'association Équilibre doit s'implanter dans les lieux en septembre 2023. Une personne souhaite rencontrer la mairie pour exposer son projet.

* Logements communaux

La procédure de résiliation de bail avec un locataire est en cours. Une première audience a eu lieu.

Une personne serait intéressée pour louer l'un des logements au-dessus de l'école. Des échanges sont en cours.

* Commerce

Le projet d'installation d'une pergola sur la terrasse du commerce multiservices se poursuit. Des entreprises ont été reçues et doivent faire parvenir des devis.

* Une présentation d'un logiciel à destination des services périscolaires a été faite à la communauté de communes. Il pourrait être utiles à toutes les communes qui le souhaitent pour la gestion des cantines, garderies, etc...

* De nouveaux sièges de bureau vont être achetés pour la bibliothèque.

La séance est levée à 21h35.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 31 mars 2023 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,